

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1140 autorisant M. Ratsimandresy (Norbert), de nationalité malgache. à acquérir un terrain non bâti sis à Ambouli.

n° 1140

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/09/1964

Date de publication
5 août 1964

Date du numéro
1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

M. Ratsimandresy Norbert, menuisier, de nationalité malgache, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir un terrain non bâti, d'une superficie de trois mille mètres carrés environ, sis à Ambouli et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 858 au nom de Mme Sultana Bint Hamoudi, épouse de M. Rached Ghaleb.